

de voir comment il peut commettre une erreur au départ, en prétendant cela.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a aucune hésitation à dire que les prémisses du député de Medicine Hat sont complètement fausses et que l'amendement doit être accepté, parce que je ne vois pas du tout en quoi il peut ressembler aux autres.

Aujourd'hui, on fait face à une nouvelle situation exceptionnelle: l'augmentation des taxes, ce dont il n'était pas question dans les deux autres amendements. C'est pourquoi je crois que l'amendement est tout à fait recevable.

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, il me semble que Votre Honneur devra innover un peu. Les règlements qui nous régissent et qui servent de base aux commentaires de Beauchesne n'envisagent qu'un budget par année.

M. Pascoe: Non pas trois.

M. Knowles: Un au plus. En fait, nous devons reconnaître à la Chambre que même si l'article n° 58 du Règlement qui régit le débat sur le budget, parle de la «présentation du budget», nous devons nous reporter au même article quand nous avons un deuxième budget pendant la même session. Je crois donc que les commentaires et les déclarations convenant à l'époque révolue où nous n'avions qu'un budget par année ne sont pas très utiles aujourd'hui à Votre Honneur.

Le fait est que nous avons aujourd'hui un nouveau budget, et le député de Perth (M. Monteith) a proposé un amendement traitant d'une situation nouvelle. Même si l'amendement est assez long, puisqu'il comporte plusieurs lignes, il est réellement axé sur ce concept—et je cite un extrait de l'amendement—«et ait maintenant proposé une augmentation de taxes». Ainsi, l'amendement se rapporte dans sa totalité à une augmentation de taxes qui a maintenant été proposée par le ministre des Finances (M. Sharp). Parce qu'il s'agit d'une situation nouvelle, monsieur l'Orateur, j'estime que vous ne pouvez vous en remettre aux commentaires portant sur une session au cours de laquelle on ne présente qu'un seul budget.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que vous allez être obligé d'étudier assez attentivement les commentaires qui stipulent que, de façon générale, le même sujet ne peut être traité une seconde fois. Mais vous n'éprouverez aucune difficulté, je pense, parce que ce qui est commenté maintenant n'a jamais été soumis à la Chambre auparavant lors de propositions d'amendements antérieures, c'est-à-dire, lorsque le ministre des Finances a pro-

posé jeudi soir dernier une hausse d'impôts. L'amendement qu'on vient de proposer vise cette nouvelle situation et, en tenant compte de tous ces éléments, Votre Honneur constatera, je pense, que cet amendement est recevable.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'abonde dans le sens de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui établit bien clairement qu'il s'agit d'un nouveau budget avec de nouvelles propositions et que, à ce moment-là, l'amendement proposé par le parti conservateur est tout à fait régulier.

D'ailleurs, le député de Medicine Hat (M. Olson) doit savoir par expérience que lorsqu'il siégeait avec les créditistes, ici, des amendements étaient proposés contre le gouvernement: en substance, c'étaient toujours des propositions créditistes qui étaient incluses dans ces amendements. A ce moment-là, le député de Medicine Hat ne s'opposait pas à ce que l'amendement soit accepté par la présidence. Aujourd'hui, il s'y oppose parce qu'il est devenu libéral.

Or, monsieur l'Orateur, il faut tenir compte de cette situation exceptionnelle où un député préfère écarter ses commettants pour se joindre à un parti politique qui n'est pas appuyé par ses propres électeurs.

[Traduction]

M. Olson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Le député a déjà pris la parole sur l'appel au Règlement.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est assez délicat pour vous de prendre une décision à ce stade.

M. Régimbal: Du tout. Pour vous, oui.

L'hon. M. Sharp: Si j'estime que vous pouvez rencontrer des difficultés, outre la raison de procédure dont a parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), c'est qu'il y a des obstacles quant au fond.

En fait, monsieur l'Orateur, lors du premier débat sur le budget, les députés de l'opposition ont condamné le gouvernement, alors que nous avions réduit les impôts, pour les mêmes raisons qu'ils nous condamnent aujourd'hui, alors que nous les avons augmentés. Il doit être bien difficile pour vous, monsieur l'Orateur, de distinguer entre les deux cas, et je crois que cela indique que, même s'il semble y avoir eu un changement de direction, c'est toujours la même clique, ànonnant les éternelles platitudes. (*Exclamations*)